Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_211_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-CINQ NOVEMBRE, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE NATHALIE BEAUVY, 1ERE VICE-PRESIDENTE.
Date de la convocation : 19 novembre 2025

ETAIENT PRÉSENTS :

Président :

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BERNU, Josyane BERTIN, Denis BETRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Didier DEVRAND (*Suppléant de Renaud LE BERRE, absent*), Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUËT, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Fabienne TASSEL, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- Laurence URVOY donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Thierry ANDRIEUX, Yvon BERHAULT, Jérémy BOULARD, Thibault CARFANTAN, Alain GOUEZIN, Nadine L'ECHELARD, Marc LE GUYADER, Christelle LEVY-ROBERT, Sébastien PUEL, Thierry ROYER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Valérie BIDAUD

Délibération n°2025-211

Membres en exercice : 69 Présents : 54 Absents : 15 Pouvoirs : 5

MOBILITES
BREIZHGO EXPRESS NORD-ARMOR - CONVENTION-CADRE - AVENANT

Le 10 décembre 2024, Lamballe Terre & Mer a approuvé la convention-cadre BreizhGo Express Nord Armor, portée par la Région Bretagne en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité. Cette convention vient à renforcer l'offre ferroviaire entre Lannion et Lamballe, avec notamment une participation

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_211_DELIB-DE

financière des intercommunalités à l'exploitation et à l'achat de matériel roulant.

Depuis, la Région Bretagne a voté l'instauration d'un versement mobilité régional et rural destiné au financement des services de transport. Avec cette nouvelle recette, la Région prendra en charge sur son budget le financement du déficit d'exploitation induit par la mise en œuvre du projet, soit une économie de 93 K€ pour l'agglomération. Un avenant à la convention-cadre est proposé au Conseil communautaire afin d'intégrer cette évolution financière.

Vu :
- La délibération n°2024-184 du 10 décembre 2024 du Conseil communautaire approuvant les modalités de la convention-cadre relative au projet BreizhGo Express Nord-Armor,
- La convention signée entre la Région Bretagne et les intercommunalités du bassin Nord-Armor,
- Le courrier du Président de la Région Bretagne du 3 octobre 2025,

Considérant :
- La reprise du financement du déficit d'exploitation du projet BreizhGo Express Nord-Armor par la Région sur son propre budget,
- La nécessité de signer un avenant à la convention-cadre pour acter cette évolution du financement,
- Le projet d'avenant, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

– APPROUVE les termes de l'avenant à la convention-cadre BreizhGo Express Nord-Armor,

– AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer à cet avenant à la convention-cadre et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité
Abstention : 2 – Mme MERIAN *(+ pouvoir de M. de SALLIER DUPIN)*

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 9 DEC. 2025
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

